

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2019

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - COULON Patrick - GIRARDOT Jean-Pierre - ROBERT Stéphane - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice.

Excusée : BEUQUE Christèle.

Absent : BUCHWALTER Denis.

M. Patrice Vuillemenot a été nommé secrétaire.

1 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018

Le Maire procède à la lecture du compte administratif 2018. Il se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		177 174.72		56 553.80		233 728.52
Opérations de l'exercice.....	120 994.49	179 645.65	81 838.53	79 342.70	202 833.02	258 988.35
TOTAUX	120 994.49	356 820.37	81 838.53	135 896.50	202 833.02	492 716.87
Résultats de clôture.....		235 825.88		54 057.97		289 883.85
Restes à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES		235 825.88		54 057.97		289 883.85
RESULTATS DEFINITIFS		235 825.88		54 057.97		289 883.85

Monsieur le Maire se retire de la séance. Claude Vuillemenot assure la présidence et demande aux conseillers d'approuver le compte administratif 2018 présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2018.

2 – Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2018 a généré un excédent de fonctionnement de 58 651.16 €.

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de + 177 174.72 €, le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 235 825.88 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat comme suit :

* affectation au compte 1068 - RI (Excédent de fonctionnement capitalisé)	:	50 000.00 €
* affectation au compte 002 - RF (Excédent de fonctionnement reporté)	:	185 825.88 €

3 – Attribution des subventions pour l'année 2019

Le Conseil décide d'affecter la somme de 2 500 € au titre des subventions 2019 (c/6574) et 3 000 € au CCAS. Les demandes seront étudiées en cours d'année.

4 – Fiscalité 2019

Le Conseil décidé de maintenir le taux des taxes communales pour l'année 2019.

- Taxe d'habitation	:	12.22 %
- Taxe foncière sur bâti	:	14.51 %
- Taxe foncière sur non bâti	:	24.10 %

5 – Réfection et mise en accessibilité du bloc sanitaire de la Maison Commune : choix des entreprises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus suite à la consultation lancée pour la réfection du bloc sanitaire de la Maison Commune pour mise en accessibilité.

Il rappelle que 4 lots ont été créés par la commission travaux et approuvés par le Conseil Municipal :

Lot n°1 : Plomberie

- DIETRE Fils	:	7 565 € H.T.
- ROGER Thierry	:	9 419 € H.T.
- PRUDHON Cyril	:	5 768 € H.T.

Lot n°2 : Electricité

- GIRARDOT Jean-Pierre	:	930.00 € H.T.
- VINCENT Christian	:	1 162.26 € H.T.

Lot n°3 : Menuiserie

- COINCENOT Menuiserie	:	7 030 € H.T.
- GB Menuiserie	:	4 918 € H.T.
- MAIGNAN	:	4 295 € H.T.

Lot n°4 : Cloisons-carrelages-peintures-portes intérieures

Une seule entreprise a répondu à la consultation ;

- BEVILACQUA	:	6 580 € H.T.
--------------	---	--------------

Le Maire précise que l'entreprise Maignan a ajouté à son devis la confection des deux portes intérieures des toilettes pour un montant de 736 € H.T., poste compris normalement dans le lot n°4. Après attache avec l'entreprise Bevilacqua, cette dernière propose de poser les portes fournies par le menuisier pour un coût de 240 € H.T. et de retirer de son devis les postes concernant les deux portes intérieures des toilettes et la porte d'entrée principale des sanitaires pour un montant de 1 508 € H.T.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les entreprises retenues pour réaliser les travaux.

Il demande à Jean-Pierre GIRARDOT de quitter la séance pour le vote concernant le lot n°2 puisque ce dernier participe à la consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les entreprises suivantes pour réaliser les travaux de réfection du bloc sanitaire de la Maison Commune :

-	Lot n°1 : PRUDHON Cyril	:		5 768 € H.T.
-	Lot n°2 : GIRARDOT Jean-Pierre	:		930 € H.T.
-	Lot n°3 : MAIGNAN	:	4 295 € + 736 € =	5 031 € H.T.
-	Lot n°4 : BEVILACQUA	:	6 580 € – 1 508 € + 240 € =	5 312 € H.T.

6 – Renouvellement des contrats des adjoints techniques communaux

Le Conseil Municipal renouvelle, dans les mêmes termes, les contrats des adjoints techniques communaux pour une durée d'un an.

7 – Etat d'avancement du PLUi

Il a été décidé de réévaluer le scénario de développement (PADD) afin de mieux correspondre aux besoins des communes, plus particulièrement des villages.

8 – Convention ONF/Commune pour la vente de charmes

Monsieur le Maire explique que la commission des Bois a opté pour une vente groupée de bois dans les parcelles 2 – 3 – 4 et 5. Le Maire donne lecture de la convention proposée par l'ONF et présente le devis d'assistance lié à la vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis d'assistance de l'ONF pour la vente groupée de bois dans les parcelles 2 – 3 – 4 et 5 pour un montant de 148 € H.T., autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ONF.

9 – Entretien des espaces verts 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'Agate Paysages concernant l'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2019.

Le devis se décompose comme suit :

Tonte et débroussaillage avec ramassage de l'herbe	:	576 € T.T.C. le passage
Tonte et débroussaillage sans ramassage	:	450 € T.T.C. le passage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté et précise que la fréquence des passages pour ces deux prestations sera déterminée en fonction des besoins.

10 – Questions diverses

► **Convention de mise à disposition des services techniques de Jura Nord** : Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Jura Nord propose à ses communes membres la mise à disposition de son service technique et du matériel lié à ce service. Il rappelle les conventions antérieures passées en 2016 et en 2018.

Il propose au Conseil Municipal de signer la convention prenant effet au 1er janvier 2019 pour une durée d'un an. Cette mise à disposition peut s'avérer utile en cas de tâches ne pouvant être effectuées par l'employé communal faute de matériels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du service technique de Jura Nord pour l'année 2019.

► **Achat d'une débroussailleuse et d'un taille-haie** : Le Maire rappelle que le local technique de la commune a été cambriolé en janvier 2018. La débroussailleuse et le taille-haie ont été dérobés à cette occasion. La compagnie d'assurance a dédommagé la commune à hauteur de 1 238.81 € pour ces vols. Il convient désormais d'acheter du matériel neuf en remplacement du matériel volé. Le Maire précise qu'un devis a été dressé par l'établissement Griffon et précise que le montant s'élève à 1 570 € T.T.C. Le Conseil Municipal de Sermange accepte le devis présenté.

► **Mise en place de bancs**: des demandes ont été faites pour la mise en place de bancs vers le mur du château à l'entrée du bois. Idée de placer des jambages en pierre. A suivre...

► **Projet antenne téléphonie Free** : Le projet d'installation d'une antenne Free sur la commune de Malange est abandonné.

► **Réfection enrobés rue de Serre** : Le Conseil décide de demander des devis pour la réfection d'une partie de la rue de Serre et de la rue du Crémoulot.

Séance levée à 22h30